COMITÉ DE DIRECTION
DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE DE FOOTBALL

Réunion plénière du mardi 26 septembre 2023 à 18 h 30 à Villers-Lès-Nancy

Présidence de M. Yann LEROY

Membres présents
Mmes GERARD Nathalie et SONTOT Noëlle
MM. BAZZO Jean-Pierre, BIANCALANI Maurice, BOUCHON Jean-Pierre, CANDAT Michel, DAUPLET Jean-Luc, DI BENEDETTO Vito, GOSTNER Dany, LANGKUST Olivier, LEGGERI Gauthier, RIBAULT Cédric, VALSAQUE Bernard et VAUTRIN Franck.

Assistent et ne participent pas au vote
M. THIRIET Jean-Marie (Président d'honneur)
M. TELCH Michaël (CTD)
M. LESAGE Mathieu (directeur)

Membres et invités excusés
Mme GOUNOT Laurence
MM. BRIKAT Hamza, CHAIB Malik, GROSJEAN Frédéric, KLEIN Joël et URIET Daniel
M. CHAUMONT Cyril (Président commission des arbitres)
M. GEMMRICH Albert (Président LGEF)
M. KEFF Michel (Président d'honneur)

Yann LEROY, Président, ouvre la séance à 18 h 30 en souhaitant la bienvenue à tous.

Adoption procès-verbaux

Les procès-verbaux ci-dessous sont adoptés à l'unanimité, sans remarque particulière :

- Réunion plénière du comité de direction du 10 mai 2023
- Réunion plénière du comité de direction du 03 juillet 2023
- Réunion du bureau du comité de direction du 09 août 2023

Informations générales du Président

Décès
Yann LEROY fait part des décès :

- de la grand-mère de Léopold BARBIER, membre de la CDA
- de Maamar MELKI, ancien arbitre du District

Il présente ses sincères condoléances aux familles ainsi qu'aux proches.

Il souhaite par ailleurs un bon rétablissement à Monique VAUTRIN (ancienne membre du CD), Jacques EUSTACHI (ancien membre de la CDA) et Joël KLEIN (vice-président).

Informations générales

- Plusieurs courriers ont été envoyés dernièrement par la F.F.F. : un premier concernant les disfonctionnements informatiques liés au nouveau module de gestion des compétitions et un deuxième par rapport aux obligations concernant la neutralité des équipements des joueurs et joueuses
- Le congrès de l'ANPDF s'est déroulé récemment avec la mise en place de plusieurs ateliers
- Un séminaire est prévu les 20 et 21 octobre 2023 au niveau de la LGEF concernant le Foot Animation
- Le dernier comité de direction de la Ligue s'est tenu lundi 11 septembre 2023 où il a été question principalement des sanctions pour les clubs non en règle

- Une réunion a été organisée le mercredi 20 septembre 2023 avec le nouveau directeur général et le directeur des compétitions de la F.F.F. afin d'évoquer la situation en cas d'une éventuelle scission avec l'Alsace
- Le Comité Départemental 54 a accordé une subvention de 39 000 euros pour notre District pour cette saison. Un courrier de remerciements sera envoyé prochainement
- Le Président évoque la situation des installations du club de l'U.S.B. Longwy, un courrier sera envoyé très rapidement au club et à la Mairie à ce sujet

Assemblée Générale du 13 octobre 2023

Ordre du jour

Le comité de direction valide l'ordre du jour comme suit :

18 h 15 - Accueil des participants

18 h 45 - Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

- Allocution de Yann LEROY
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023
- Rapport moral de la saison 2022/2023
- Bilan Financier 2022/2023
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes
- Affectation du résultat du dernier exercice 2022/2023 aux fonds propres
- Remise de récompenses
- Intervention des personnalités

Rapport moral de la saison 2022/2023

Yann LEROY remercie Nathalie GERARD, Noëlle SONTOT et Vito DI BENEDETTO ainsi que l'ensemble des Présidents des commissions pour leur retour et le travail réalisé tout au long de la saison qui est retranscrit dans ce document. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Bilan et compte-rendu financier de la saison 2022/2023

Gauthier LEGGERI et Jean-Marie THIRIET présentent le bilan et le compte de résultat pour la saison 2022-2023. Ces derniers font apparaitre un déficit d'un peu plus de 10 000 euros qui s'explique en grande partie par le départ à la retraite de Francis HEYMS et la mise en place de notre évènement « Foot en Fête » au stade Marcel Picot au mois de mai 2023.

Le bilan et le compte de résultat sont adoptés à l'unanimité par l'ensemble du Comité de Direction et peuvent être soumis au vote lors de l'AG du vendredi 13 octobre 2023.

Yann LEROY remercie Gauthier LEGGERI et Jean-Marie THIRIET pour le travail réalisé.

Remise de récompenses

Plusieurs récompenses seront remises lors de cette Assemblée Générale :

- Dotations suite au classement PEF 2022/2023
- Dotations suite au challenge PEF U11 organisé au stade Marcel Picot lors du week end « Foot en Fête »
- Dotations pour les clubs ayant prêté des salles pour le Futsal lors de la saison 2022/2023
- Dotations pour les clubs ayant mis à disposition leur véhicule pour l'organisation de notre stage vacances au mois de juillet 2023.

Finances

<u>Soldes des clubs</u>

Après de multiples relances, certains clubs n'ont pas encore réglé leur solde pour la saison 2022-2023. Un suivi régulier est effectué par Mathieu LESAGE et Jean-Marie THIRIET et les informations sont transmises chaque semaine à la commission administrative pour prise de décision concernant les clubs qui ne sont pas à jour.

Amendes

Suite aux nombreux disfonctionnements enregistrés depuis le début de la saison indépendants de la volonté des clubs, le comité de direction décide d'annuler toutes les amendes liées aux anomalies, erreurs et non utilisation de la FMI depuis le début de la saison et ce jusqu'au week-end des 29 septembre et 1er octobre inclus. Un courrier sera envoyé à tous les clubs en ce sens.

Aides aux clubs

Pour la troisième saison consécutive, les clubs auront la possibilité de demander des aides au niveau de notre District. Ces dernières seront consacrées aux projets concernant l'amélioration des installations et au développement / sensibilisation de la citoyenneté ou encore de l'arbitrage. Les clubs devront néanmoins être engagés dans le PEF et faire remonter, à minima, deux fiches actions mais également être inscrits sur la plateforme de notre partenaire SPORTYNEO. Le cahier des charges sera transmis prochainement aux clubs par Mathieu LESAGE.

Demande d'évocation – dossier administratif

Demande d'évocation du comité de direction concernant la décision prise par la commission districale administrative lors de sa réunion du jeudi 14 septembre 2023 sur la rencontre du 10 septembre 2023 Villers COS 1 / Saulxures Nancy ASC 1 pour un match non joué.

Le comité de direction prend connaissance :

- Du procès-verbal de la commission districale administrative du 14 septembre 2023
- Du procès-verbal de la commission districale administrative du 21 septembre 2023
- De la demande d'évocation signée par six (6) membres du comité de direction du 26 septembre 2023

Considérant que le club de Saulxures a transmis une demande de report de match hors délai pour la rencontre Villers COS 1 / Saulxures Nancy ASC 1 du 10 septembre 2023,

Considérant que le club du COS Villers avait donné son accord pour reporter la rencontre,

Considérant que le club de Saulxures a informé le club du COS Villers et le District, par mail, que, suite à des échanges avec le directeur, la rencontre n'aurait pas lieu afin de ne pas faire déplacer inutilement les joueurs du COS Villers du fait de l'absence de l'équipe de Saulxures,

Considérant que dans son procès-verbal du 14 septembre 2023, la commission a donné match perdu par forfait aux deux équipes,

Considérant que suite à la parution de ce procès-verbal, des informations complémentaires ont été transmises à la commission administrative par le Directeur afin d'expliquer les circonstances exceptionnelles de ce match non joué,

Considérant que la commission, dans son procès-verbal du 21 septembre 2023 a confirmé sa première décision,

Considérant que le championnat vétérans ne présente aucun enjeu sportif (ni accession, ni descente) et pourrait être considéré comme un championnat « loisir »,

Considérant que dans l'intérêt supérieur du football, il convient, à titre exceptionnel, de faire preuve de souplesse dans le cas présent,

Décide :

- Match à jouer, date à fixer par la commission compétente

Procédure d'appel

Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, 31 "Appels" des RG de la Ligue du Grand Est de Football, et 4.8 des RG du District Meurthe et Moselle de Football, les présentes décisions sont susceptibles d'appel, par l'intéressé ou son club, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement identifiable avec en tête du club, en suivant, selon les cas, l'une des procédures suivantes :

Devant la commission régionale d'appel de la Ligue du Grand Est de Football (Appel) par envoi en recommandé à :
LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulles ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 - Concernant les homologations de résultat

Devant la commission régionale d'appel de la Ligue du Grand Est de Football (Appel) par envoi en recommandé à :
LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulles ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Matchs de championnat (sauf quatre dernières journées)
- Devant la commission d'appel de la Ligue du Grand Est de Football
- Délai : 7 jours (1) à compter du lendemain du jour de la notification (2) de la décision contestée.

Matchs de coupes et matchs de championnat des quatre dernières journées

- Devant la commission d'appel de la Ligue du Grand Est de Football
- Délai : 2 jours (1) à compter du lendemain du jour de la notification (2) de la décision contestée.

(1) Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
(2) Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception), soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur internet
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions.

Activités techniques

Pôle formation

- Un nouveau système de formations verra le jour à partir de cette saison 2023-2024 avec des nouveaux contenus
- Les premières formations au sein de notre District débuteront à partir du lundi 16 octobre 2023

Pôle détection / sélection

- Détections féminines : un tour départemental U14/U15 F a été organisé à Jeandelaincourt le 13 septembre 2023 avec la présence de 23 joueuses

Pôle Sections Sportives Scolaires

- Un projet d'ouverture à Tomblaine et une ouverture au collège Valcourt à Toul
- Deux remises de dotations pour les lauréats « FIFA for schools » sont prévues à Mont Saint Martin (09 octobre 2023) et Lunéville (17 octobre 2023)
- Deux sections sont en sommeil, faute d'intervenants techniques : Bouligny et Jarny

Pôle DAP

- Féminines :
  - Rentrée du football féminin à Jarny et Saulxures le 20 septembre 2023 avec, respectivement, 45 et 70 filles présentes
  - Quelques difficultés dans l'organisation des plateaux des féminines étant donné le peu d'équipes
- Foot à l'école :
  - Intervention de l'ensemble de l'équipe technique et Gérard TORNABONI dans différentes écoles du département
  - Un premier rassemblement est prévu, mardi 03 octobre 2023, à Einville en collaboration avec l'USEP
- Foot Animation :
  - Cinq réunions de rentrée se sont déroulées en début de saison afin de présenter le nouvel outil de gestion du Foot Animation « FAL »
  - La journée d'accueil pour les U9 et U11 s'est déroulée samedi 09 septembre 2023 alors que celle pour les U7 s'est déroulée samedi 16 septembre 2023
- Citoyenneté :
  - Intégration de deux nouveaux membres dans la commission : Mike ARL et Luc SCHEFFMANN
  - Une remise de récompenses est prévue lors de la prochaine AG du District concernant le challenge PEF de la saison 2022-2023
  - Une journée de formation pour les services civiques, en lien avec le CDOS, est prévue mercredi 18 octobre 2023
- Futsal :
  - Deux réunions de préparation sont prévues, une dans chaque secteur
  - Trois étapes sont programmées concernant la rentrée du Futsal : Evolve, Villerupt-Thil et Mont Saint Martin
- Structuration des clubs :
  - Plusieurs visites sont prévues dans les clubs afin de les accompagner au mieux dans leurs projets (une première a eu lieu à Vandoeuvre le 21 septembre 2023 et une deuxième est prévue à Neuves Maisons le 27 septembre 2023).

Mouvements dans les commissions

Le comité de direction valide les différents mouvements proposés.

Yann LEROY tient à remercier les membres démissionnaires pour leur engagement et leur investissement au sein de notre district. Il souhaite, par ailleurs, la bienvenue aux nouveaux membres.

Le fichier à jour des commissions sera transmis à Hong Duc NGUYEN afin qu'il effectue les procédures habituelles (mise à jour de foot 2000, du site internet, activation des nouvelles adresses mails, courriers de remerciements et de nomination…).

Divers

Le règlement intérieur de la CDA a été envoyé dernièrement aux membres du comité de direction. Il sera étudié lors de la prochaine réunion.

Suite au courrier reçu du club de Blamont, le comité de direction donne son autorisation, à titre exceptionnel et pour cette saison, pour que l'équipe vétérans à 8 puisse évoluer au sein du District Mosellan étant donné que notre District ne propose pas cette pratique.

Suite au courrier envoyé par le club de la J.S. Thil, le comité de direction donne son autorisation, à titre exceptionnel et pour cette saison, pour qu'une entente soit mise en place entre le club d'Audun le Tiche et le club de Thil dans la catégorie U18 au sein de notre District. L'équipe pourra intégrée le championnat à partir de la phase printemps.

Ces deux accords sont bien évidemment conditionnés par l'approbation du District Mosellan.

Notre District va candidater à l'organisation de la finale du Championnat de France D1 Futsal ainsi qu'à la finale du Challenge National Féminin Futsal. Ces deux évènements, prévus le samedi 1er juin 2024, pourraient se dérouler à Vandoeuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Yann LEROY remercie l'ensemble des membres pour leur présence et lève la séance.

Yann LEROY, Président **Mathieu LESAGE, secrétaire de séance**